



Bulletin d'information

Anciens ministres du culte
Anciens membres des congrégations

Association pour une retraite convenable
Siège social : 1 rue Yves Louvigné – 35000 RENNES

Mars 2013
N°61
Directeur de publication
Bernard Grassi

Cotisations / dons : au trésorier, voir dernière page.

**Attention !
Il est important
de vous munir pour l' AG
de ce bulletin n°61**

Édition spéciale

Préparation de l'AG 2013 (exercice 2012)

L'AVENIR DE L'ASSOCIATION EST ENTRE VOS MAINS

Nous prenons acte que la démission de notre président, Bernard DECONCHE, est effective à compter du 13 février 2013.

Nous le remercions, ici, pour son total investissement au service de l'association dont il a su préserver l'unité. Ceci n'est pas une mince performance.

La vie continue !

Le titre de cet éditorial est clair : l'avenir de l'association est menacé.

L'état des lieux du conseil d'administration est vite fait! Compte tenu des administrateurs en fin de mandat qui ne se représentent pas et de celles et ceux qui ne poursuivent pas leur mandat en cours, le CA sera réduit à six unités. Il est évident que c'est insuffisant pour conduire les destinées de notre association.

Merci de ne pas recevoir cet appel comme une sollicitation de plus. À vous de savoir faire le tri dans vos activités. À vous de savoir quelle place vous donnez à l'APRC, son importance, son utilité.

Merci aux groupes locaux de proposer et soutenir des candidat(e)s.

La fonction d'administrateur ou d'administratrice ne requiert pas de compétences particulières si ce n'est le bon sens. La formation se fait sur le tas et l'expérience s'acquiert !

En plus de son rôle essentiel dans le fonctionnement de l'association, l'administrateur ou l'administratrice se révèle être un formidable moteur pour dynamiser son groupe local.

Merci de répondre massivement à cet appel¹. Merci de ne pas attendre le dernier moment pour faire acte de candidature afin que l'équipe qui assure la transition, puisse organiser au mieux notre prochaine assemblée générale.

L'équipe qui assure l'intérim : *Michel BARBUT, Bernard GRASSI, Henri GRESSIER, Isabelle SAINTOT*

¹ Les réponses sont à adresser au secrétariat : APRC / Isabelle SAINTOT. Tél. : 03 63 50 90 83, 2 chemin de l'Écluse 25160 LABERGEMENT Ste MARIE .courriel : aprc.saintot@sfr.fr

Correspondants Régionaux

1	Alsace 67/68		?				
2	Région Aquitaine 33/40/64	Jean Landry	33170 GRADIGNAN 2 allée Biron Malartic	05,56,89,09,14	landryje@modulonet.fr		
3	Auvergne 63/03/15/43	Jean Lajonchère	63510 MALINTRAT 27 avenue de la Joselle	04,73,61,21,22	jean.lajonchère@wanadoo.fr		
4	Bourgogne 21/71	Colette Thomas 21 Jean-Marc Steiger 71	21300 CHENOVE 10 impasse Henri Marc 71150 DEMIGNY 3 rue de Breuil	03,80,58,80,26 03,85,49,43,71	coletteandre.thomas@orange.fr steiger.fagot@wanadoo.fr		
5	Bretagne 22/29/35/56	Gérard Pouchain	35700 RENNES 40 Square Colonel Rémy	02,99,38,06,49	gerann.pouch@club-internet.fr		
6	Centre 41/36/37/45/18/28	Hubert Panneau	28300 MAINVILLIERS rés; H. Dunant 1er étage apt 3 65 rue Pierre de Coubertin	02,37,36,28,95	panneau.hubert@free.fr		
7	Champagne Ardenne 08/51/10/52	Henri Gressier	08000 CHARLEVILLE-MEZIERES 34 rue des Paquis	03,24,59,04,52	henri.gressier@wanadoo.fr		
8	Franche-Comté 25/70	Simon Girardet	25660 MORRE 15 bis rue St Fort	03,81,83,47,67	simon.girardet@wanadoo.fr		
9	Île de France 75/77/92/93	Jean Boursier	92110 CLICHY 3 rue Klock	01,41,27,05,52	mmj.boursier@wanadoo.fr		
	Correspondant pour l'AG du 78	Jacques Bassot		01,39,56,64,05	bassot.jacques@club-internet.fr		
	correspondant pour l'AG des 92 et 95	Jean Boursier					
	correspondant pour l'AG du 93	Bernard Corbineau		01 43,02,67,34	corbineau.ber@wanadoo.fr		
	correspondant pour l'AG des 75 et 94	Catherina Holland		01,47,00,75,79	imbault.holland@orange.fr		
10	Languedoc-Roussillon /30/34/48	Gérard Delenne	30000 Nîmes 15 rue de l'Enciero	04,66,26,62,29	gerard.delenne@orange.fr		
	66/11	Philippe Hui	11190 RENNES le CHÂTEAU Grand'Rue	04,68,74,38,66	hui.philippe@wanadoo.fr		
11	Lorraine 55/57/54/88		?				
12	Midi-Pyrénées 31/46/12/82/32	Paul Dima	31000 TOULOUSE 23 rue Roland Garros	05,62,72,86,99	dima.p@free.fr		
	81/09/65	François Monbeig	64000 PAU	05,59,80,10,97	francois.monbeig@cegetel.net		
13	Nord-Pas de calais 59/62	Francis Dumortier	59390 LYS LEZ LANNOY 60 rue de Belfort	03,20,45,17,67	francis.dumortier2@wanadoo.fr		
14	Normandie	Brigitte Claude	50000 St LO 382 rue de Tessy	02,33,55,93,99	brigitteclaud@hotmail.fr		
15	Pays de la loire 44/72/53/85	A. Marie-Claire Bourriaud	44330 ST PÈRE EN RETZ le Chatelier	02,40,21,78,21	marie-claire.bourriaud@orange.fr		
	Maine et Loire 49	B. Thérèse Boyer	49100 ANGERS 8 rue Vauvert	02,41,88,94,50	marieclaud.caillaud@sfr.fr		
16	Picardie 60/02/80		?				
17	Poitou Charente 79/86/16/17	Rémi POTTIER	17000 LA ROCHELLE 36 rue Franck Delmas	05 46 43 01 54	pottieremi@gmail.com		
18	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alain Bouyala	04140 SEYNE Le Petit Chardavon	04,92,35,14,37	alain.bouyala@laposte.net		
	04/05/84/13/06	(Avec Languedoc nord)					
19	Rhône -Alpes						
	Ain, Rhône, Isère 01/69/38	Michel Nebout	69150 DECINES CHARPIEU 18 bis rue A Lumière	06,24,40,85,31	myr.mich@orange.fr		
	Loire 42	Maurice Fraisse	42000 ST ETIENNE les prés fleuris 2	06,82,34,37,27	maurice.fraisse@orange.fr		
	Savoie et Haute Savoie 73/74	Gabriel Rossier	74100 VILLE LA GRAND 3 impasse Môle	04,50,37,26,72	gabrielrossier@yahoo.ca		
	Drôme Ardèche 07/26	Michelle Entresangle	26000 VALENCE Résidence l'Opéra 380 avenue V.Hugo	0000000000	michelle.entresangle@wanadoo.fr		
20	Limousin 87/23/19						

Sommaire

Éditorial	1
• Correspondants locaux	2
Assemblée générale :	
• Bienvenue en Béarn	3
• Rapport d'activité	3
• Convocation, ordre du jour....	4
• AG pratique :	
Comment s'y rendre	5
Vos démarches	6
Frais d'AG,	7
Hébergement	7
• Femmes dans l'APRC Le Flyer ..	8
• Réforme des retraites 2013	9
• L'aide à la précarité	10
• Lettre Insolite	11
Adhésion, cotisation, don :	
• Formulaire pour 2013	12

Bienvenue en Béarn.

Chacun connaît à l'APRC les qualités d'organisation et d'animation de François MONBEIG-ANDRIEU, aussi comprendrez-vous que les adhérents de Pays Basque - Béarn - Bigorre se soient laissés convaincre de recevoir en Béarn l'assemblée générale de l'APRC.

L'équipe des 3B, aidée par le bureau du conseil d'administration, a donc préparé l'accueil de l'AG.

Nous nous sommes attachés à trouver un lieu qui soit convivial et surtout accessible à un maximum de personnes aux revenus modestes. Le choix s'est porté sur une "Maison Familiale" en vallée d'Ossau. Il va sans dire que les conditions d'hébergement resteront "familiales".

Nous espérons que vous serez nombreux à soutenir l'APRC, soit par votre présence, soit par les pouvoirs que vous aurez à cœur de donner.

Nous sommes certains que cette AG. sera encore un grand cru et renforcera le dynamisme de l'association.

Que 2013 soit riche en échanges à travers les divers ateliers et voit l'émergence de jeunes bonnes volontés pour assurer la relève.

Bonne assemblée générale à tous.

Pour le comité d'organisation et au nom de François MONBEIG-ANDRIEU en repos forcé pour quelques jours.

Benoît GREGOIRE

Rapport d'activité

Habituellement vous découvrez dans votre bulletin spécial AG le rapport d'activité. En cette année un peu exceptionnelle, l'équipe assurant la période intérimaire a privilégié un rapport d'activité issu des diverses commissions. Chacune d'elles fera un bilan condensé ou un compte rendu des actions entreprises et des étapes importantes de sa mission. Ce rapport sera d'abord présenté par écrit au conseil d'administration de mi-mars, puis expliqué oralement, débattu et soumis au vote lors de l'assemblée générale.

Vous trouverez, dans l'enveloppe qui vous sera remise à l'arrivée, le rapport d'activité ainsi que le rapport financier et tous les documents nécessaires pour une participation active et réactive de toutes et tous à l'animation des débats.

Avec la richesse de nos différences, œuvrons pour une assemblée générale réussie qui régénère.

Convocation à l'assemblée générale des 6 & 7 avril 2013

(Exercice 2012)

Le 22 février 2013

Chère adhérente, cher adhérent, Nous vous invitons à participer à notre assemblée générale 2013 (exercice 2012) qui se déroulera au :

**Centre de Vacances de la Vallée d'Ossau
64260 IZESTE**

Tél. 05 59 05 61 06

Site : www.centre-vacances-ossau.com

(voir plan d'accès et informations pratiques dans les pages de ce bulletin).

Dates : du samedi 6 avril à 13h30 au dimanche 7 avril à 12h30.

Des ateliers sont proposés le samedi matin de 9h30 à 12h

- Juridique animé par Alain GAUTHIER (TA), Joseph AUVINET (TASS) et Henri DEMANGEAU(TGI)
- Vie des régions et correspondants locaux, animé par Bernard GRASSI et Isabelle SAINTOT
- Réforme des retraites/syndicats/Cavimac, animé par Michel NEBOUT
- Femmes, animé par Marie-Claude CAILLAUD et Colette THOMAS

ORDRE DU JOUR

Samedi 6 avril

13h30 Accueil, formalités administratives.

14h15 Ouverture de l'assemblée générale ordinaire

Présentation du rapport d'activité pour l'exercice 2012 **Vote**

Présentation du rapport financier (avec intervention du vérificateur aux comptes) **Vote**

Renouvellement du conseil d'administration, présentation des candidats. **Vote**

De 16 h 30 à 17 h 00 : Pause, votes et dépouillement

17 h 00 à 18 h 30 : CR des ateliers du samedi matin.

18 h 30 : résultats des votes et présentation des orientations qui seront débattues et votées le lendemain.

19 h 00 : Apéritif dégustation - Repas suivi de la soirée récréative.

Après le dîner, réunion du nouveau conseil d'administration qui devra élire le bureau.

Dimanche 7 avril

9 h 00 Présentation du nouveau CA par le président.

De 9 h 30 à 11 h 00 Débats sur les orientations **Vote**

11 h 00 Présentation du budget prévisionnel et montant de la cotisation 2013 **Vote**

12h30 : Fin de séance.

Le nouveau conseil d'administration se réunira après le déjeuner.

L'AG pratique.

Comment accéder au Centre de vacances de la Vallée d'Ossau ?

ADRESSE de l'AG : Centre de vacances de la Vallée d'Ossau 64260 IZESTE

Il se trouve à 25 km de PAU et à 40 km de LOURDES.

Coordonnées GPS : Latitude : 43.093° N –Longitude : 0.426° W

Tél : 05.59.05.61.06 Fax : 05.59.05.85.11 Site : www.centre-vacances-ossau.com

VOITURE : Depuis PAU, prendre la direction SARAGOSSE par la N134, puis à la sortie de GAN, direction LARUNS par la D 934 jusqu'à LOUVIE-JUZON. Le Centre se trouve **face au pont** qui traverse le Gave d'Ossau. (entrée à droite du bâtiment).

AVION : aéroport de PAU-UZEIN

TRAIN : gare de PAU

Merci de nous donner les horaires d'**arrivée** et de **retour** en remplissant le bulletin ci-dessous et en le renvoyant au responsable local du transport :

Emmanuel GUILLERMAIN, 12 avenue du Loup 64000 PAU Tél. : 06.23.94.44.32
emmanuel.guillermain@total.com

Une personne munie d'une pancarte APRC vous attendra dans le hall de la gare ou de l'aéroport.

NOM : Prénom :

ARRIVÉE DE : Jour et heure : SNCF
AVION

RETOUR VERS : Jour et heure : SNCF
AVION

Informations complémentaires sur votre voyage :

L'AG des 6 et 7 avril 2013 : vos démarches et formalités

Secrétariat de l'AG.

APRC / Isabelle SAINTOT 2 Chemin de l'Écluse 25160 LABERGEMENT Ste MARIE

Tél. : 03 63 50 90 83 courriel : aprc.saintot@sfr.fr

Que devez-vous y renvoyer ?

1° - Votre cotisation 2012 (si elle n'est pas réglée). Indispensable pour pouvoir participer à l'AG portant sur l'exercice 2012 et pour donner un pouvoir si vous ne pouvez pas être présent.

2° - Votre bulletin de participation (ou fiche d'inscription) :

*Avant le **16 mars** pour être présent (réservations d'hôtellerie, possibilité de recevoir des pouvoirs...).

*Impérativement **avant le 24 mars** pour être représenté. (délai légal : 15 jours avant l'AG.)

Notez bien que: **tout courrier arrivé après le 28 mars ne sera pas pris en compte et sera systématiquement retourné à l'expéditeur.**

3° - Votre "bon pour pouvoir" pour les différents votes : avant le 24 mars (délai légal : 15j avant l'AG).

- Bien noter que : **un pouvoir non nominatif restera non nominatif !** Qu'il ne sera pas distribué aux copains de la secrétaire qui le recevra !
- Pour se faire représenter, désigner un mandataire **parmi les adhérents qui seront présents** (donc en parler dans les réunions régionales d'avant-AG) afin de renseigner correctement votre "bon pour pouvoir" avant de le faire parvenir dans les délais.
- Si je n'en connais pas : **je consulte mon correspondant local** (liste page 2 de ce bulletin) ou à défaut **le secrétariat de l'AG** : coordonnées ci-dessus)

Après le 24 mars votre envoi de pouvoir ne pourra plus être pris en compte.

4° - Votre candidature au CA : avant le 24 mars (délai statutaire)

Elle doit être envoyée avec une lettre de motivation au secrétariat de l'AG.

Elle sera jointe au dossier qui sera remis aux présents à l'AG. Toutefois, comme prévu par le règlement intérieur toute candidature parvenue avant le 24 mars sera recevable.

5° - Votre inscription aux ateliers du samedi matin.

- Le juridique : renseignements sur les différentes procédures possibles et en cours.
L'animation des régions. Le rôle du correspondant local.
Information sur la prochaine réforme des retraites (les syndicats, CAVIMAC...)
Les femmes dans l'APRC (épouses d'ex-diocésains, congréganistes, communautés nouvelles...)

6° - Vos propositions d'orientations.

Rappel : C'est au "responsable transports" de l'équipe locale d'organisation de l'AG que vous devez faire parvenir vos horaires d'arrivée et de départ à la gare ou à l'aéroport de Pau (voir coupon au recto de cette page)

QUELLE RÉGION ORGANISERA L'AG en 2014 (exercice 2013)?
QUELLE RÉGION ORGANISERA L'AG en 2014 (exercice 2013)?

INFORMATIONS PRATIQUES

1. Vos frais d'assemblée générale.

Le conseil d'administration souhaite encourager la présence à notre assemblée générale de tous ceux qui animent localement l'APRC et contribuent à développer notre action.

Il a donc décidé de favoriser par des remboursements de frais, la présence à Pau de tous les correspondants locaux et référents juridiques.

A.- Les règles de prise en charge de certains frais.

Elles ont été définies et adoptées au conseil d'administration des 13 & 14 décembre 2012 :

***Les frais d'hébergement seront pris en charge pour :**

Les membres du conseil d'administration,

Les membres du comité d'organisation.

***Les frais de transport seront pris en charge pour :**

Les membres du conseil d'administration,

Les correspondants locaux,

Les référents juridiques.

*L'APRC peut prendre à son compte **les frais de transport et d'hébergement** des adhérents qui en font la demande. Il sera toutefois laissé à la charge de **chaque personne** une somme forfaitaire de **40 euros**.

Nous comptons donc sur un important effort de solidarité de la part :

- de ceux qui ne viennent pas à l'assemblée générale ;
- de ceux qui n'auront que de petits frais de déplacement;
- de ceux qui sont un peu plus "à l'aise";
- dans les régions le groupe local peut organiser les frais de celles et ceux qui les représenteront.

N.B. : Les dons qui seront faits pour l'assemblée générale donnent droit à **un reçu fiscal**.

B.- Proposition d'échelonnement du paiement des frais.

*** Les frais de transport :**

Leur paiement ne peut pas être échelonné. L'APRC intervient tout au plus dans leur remboursement sur présentation des justificatifs.

***Les frais d'hébergement :**

Pour tous les participants, l'hébergement pourra être réglé **en une ou deux fois** : la moitié à l'inscription et le solde auprès du trésorier lors de l'assemblée générale.

2. Votre hébergement.

Notre AG se tient à **IZESTE** à 25 kilomètres de PAU au **Centre de vacances de la Vallée d'Ossau**, qui appartient à trois comités d'entreprise. C'est dire que cette structure ne ressemble en rien aux "Balcons du Lac" de SÉVRIER. Ici, dans cette ancienne Maison Familiale, il s'agit essentiellement d'accueillir des familles pour du tourisme social. C'est pourquoi les chambres simples sont en nombre extrêmement réduit. Elles ne seront donc attribuées qu'en cas d'**absolue nécessité**.

Les chambres peuvent accueillir **2, 3 et 4 personnes**. Il sera très important que les bulletins de participation soient renseignés au mieux pour faciliter le travail du secrétariat. Merci donc aux personnes qui feront chambre commune (2 lits individuels ou plus) d'indiquer clairement, **le nom de la (ou des) personne(s) avec qui elles souhaitent partager la chambre**.

Le Centre fournit **draps et linge de toilette**, mais les lits ne seront pas faits à l'arrivée.

Il n'y a pas **d'heure d'arrivée** précise.

Le jour du départ, les chambres doivent être libérées à **10 heures**.

Il est strictement **interdit** d'apporter de l'alcool au Centre.

Aucun animal n'est admis dans la résidence.

Le « Flyer » Femmes dans l'APRC

Ce flyer s'adresse aux ex-religieuses et ex-membres des communautés nouvelles qui n'ont pas rejoint l'APRC. Il est le fruit d'une partie du travail de la commission « Femmes dans l'APRC », créée lors de la dernière assemblée générale. D'ores et déjà, ce dépliant est disponible sur le site internet. Il sera présenté plus en détail à la prochaine AG et nous débattrons des modalités de diffusion pour qu'il atteigne son public. Chaque région repartira avec son lot de dépliants ! Nombreux sont ceux et celles qui connaissent des ex-religieuses, nous aurons à notre portée un outil facile de liaison.

Thérèse BOYER pour « Femmes dans l'APRC ».

Ex-religieuse,
vous vous sentez concernée :

- célibataire ou en couple,
- avec ou sans enfant,
- au travail ou en retraite,

vous rencontrez des difficultés pour vos démarches administratives ou à propos de votre dossier retraite ou autres.

Vous n'êtes pas seule,

**SURTOUT,
NE BAISSÉZ PAS LES BRAS.**

Imprimé en janvier 2013

Recto

Avec l'APRC vous pouvez :

Etre conseillée, accompagnée dans vos diverses démarches :

- Pour obtenir des aides financières, selon votre situation, par différents organismes, pour vous-même (santé, voiture, aménagement de votre logement...) ou pour vos enfants (études notamment)
- Pour demander la validation de tous vos trimestres de vie religieuse et ainsi améliorer votre retraite.

DANS TOUS LES CAS,
ne restez pas isolée.

N'hésitez pas à nous contacter.

Contact :

Colette THOMAS
10 Impasse Henri-Marc
21300 CHENOVE
Tél. : 03 80 58 80 86
Port. : 06 82 38 32 90
Courriel : coletteandre.thomas@orange.fr



EN FRANCE DES FEMMES
EX-RELIGIEUSES,
(6000 environ)

lésées dans LEURS REVENUS
à l'heure de la RETRAITE,
peuvent faire valoir leurs droits.



Siège social :
1 rue de Docteur Yves Louvigné
35000 RENNES
Site : <http://www.aprc.asso.fr>

Verso

Nous avons fait un choix de vie religieuse.

Nous avons vécu 1 an, 5, 10, 30 voire 40 ans et plus dans des Congrégations, Monastères ou Communautés nouvelles.

Notre vie matérielle était gérée selon les lois de l'Eglise.

Certaines d'entre nous étaient salariées et relevaient du régime de la Sécurité Sociale (enseignantes, infirmières...)

D'autres n'avaient aucune protection sociale pour les années passées dans certaines communautés.

Les autres dépendaient du Régime spécial de la **CAVIMAC** (Caisse d'Assurance Vieillesse et Maladie des Cultes).

Un jour, nous avons **changé** d'orientation et repris notre liberté.

Nous nous sommes réinsérées dans la vie civile (travail, vie sociale, vie de famille...)

Arrivées à l'âge de la retraite, nous sommes confrontées, pour la plupart, à cette réalité : le très bas niveau de retraite attachée à cette période et servie par la **CAVIMAC**.

En 2012, pour 150 trimestres acquis avant 1979, le montant mensuel de cette pension est de : **377,92€**. Nous rejoignons ainsi les petites retraites des femmes de notre pays.

En FRANCE, le montant de la retraite perçue par les femmes est inférieur de 47% à celui perçu par les hommes.
(Chiffres-clés 2011 de l'égalité entre les femmes et les hommes, Ministère des Droits des Femmes.)

Des ex-prêtres, des ex-religieuses, et ex-religieux ont créé, en 1978, une association pour une retraite convenable : **APRC**

NOS OBJECTIFS sont les suivants :

- Faire valider l'ensemble de nos trimestres de vie religieuse, de postulat et noviciat (séminaire pour les ex-prêtres),
- Obtenir une retraite à 85% du SMIC pour les trimestres validés CAVIMAC,
- Obtenir une retraite complémentaire pour ces trimestres,

Après de longues négociations infructueuses avec les autorités religieuses, l'APRC a décidé de saisir les tribunaux de la République. A ce jour de nombreux membres ont obtenu la validation de ces trimestres.

REFORME DES RETRAITES 2013 : IL Y A URGENCE !

Depuis environ 8 mois, la commission syndicats de l'APRC entretient au plan national des liens avec la CGT et la CFDT (voir rapport d'activités 2012). Il est important de souligner que les liens avec les organisations syndicales existent aussi sur le terrain. Nombre d'entre nous, adhérents de l'APRC, retraités ou actifs, sont engagés dans un syndicat et participent activement aux actions menées pour la défense des retraites. Le lien avec les organisations nous permet d'être mieux sensibilisés aux enjeux de la réforme qui se prépare.

Cette année 2013 sera une étape décisive pour l'avenir des retraites dans notre pays. Rappelons le calendrier fixé par le gouvernement. Après deux rapports du COR (Conseil d'Orientation des Retraites) en décembre et janvier, une commission d'experts, baptisée « commission pour l'avenir des retraites » est actuellement mise en place, sous la présidence de Yannick Moreau². Cette commission sera chargée, « sur la base des rapports du COR, de formuler différentes pistes de réforme des retraites à plus ou moins long terme ». Ces pistes serviront de base à la concertation prévue avec les partenaires sociaux au printemps. Une grande conférence sociale en juillet décidera des grandes lignes de la loi sur les retraites. Celle-ci sera vraisemblablement examinée fin 2013.

Depuis décembre, les organisations syndicales sont engagées dans des négociations tendues avec le MEDEF sur les retraites complémentaires. La situation semble bloquée : la réunion de la dernière chance est prévue le 7 mars. Parallèlement, les syndicats s'activent à préparer leurs arguments et leurs propositions en prévision de la réforme des régimes de base.

Les propositions de la CGT portent à la fois sur :
- le financement : mise à contribution des revenus financiers des entreprises, intégration des dividendes et autres bonus dans l'assiette de cotisation, suppression des exonérations patronales (sur les bas salaires), etc...

- les droits : retour à 60 ans avec 75% de taux pour une carrière complète, validation des années d'étude et de formation, indexation des pensions sur les salaires, retour aux 10 meilleures années pour le calcul de la pension du privé, etc...

La CFDT préconise une remise à plat du système de retraites, plaidant pour une réforme "systémique". Il ne s'agirait plus de jouer sur les « paramètres » (âge de départ, durée de cotisations, désindexation, etc.) mais d'instaurer un « régime unique par points » (sur le modèle des complémentaires) ou un « régime à comptes notionnels » (sur le modèle suédois). Cependant, la position de la confédération ne semble pas encore totalement arrêtée.

Il ne faut pas se le cacher, la préférence du gouvernement va plutôt vers une réforme systémique, donc vers un régime unique... Sauf que le COR a lui-même admis que changer de système ne permettrait pas de combler les défi-

cits de l'assurance vieillesse. D'où l'épineuse question du financement qui donne des boutons au MEDEF ! Ne nous cachons pas, non plus, que la question des retraites divise depuis des années les deux centrales syndicales. Le fossé s'est encore élargi après l'accord sur la « flexisécurité » signé en janvier par la CFDT et refusé par la CGT.

L'APRC, en tant qu'association, n'a pas à prendre position en faveur de l'un ou l'autre des syndicats. Ne rêvons pas, nous ne serons pas invités à Matignon à la table des partenaires sociaux, au printemps ou en juillet ! Pour autant, **il serait irresponsable, de notre part, de laisser passer cette occasion que nous ouvre la prochaine réforme des retraites** et de ne pas faire entendre notre voix dans le débat. Même s'ils peuvent (peut-être ?) porter quelques-unes de nos revendications, les syndicats ne feront pas le travail à notre place.

Il est donc urgent que nous interpellions le plus tôt possible les pouvoirs publics afin que ces derniers, dans le cadre de la réforme qui s'annonce, ouvrent une **négociation** avec les autorités culturelles et les représentants des assurés, sous le contrôle des ministères de tutelle. L'objectif de cette négociation est de poser les conditions pour **qu'avant le vote de la loi** les autorités culturelles s'engagent à réparer les graves injustices du passé. Sinon, nous courons le risque que la loi soit votée sans que nous ayons réussi à apurer le passé, et même si les cultes se retrouvent intégrés au R.G. (ce qui est dans le domaine du probable), nous n'aurions rien gagné pour les assurés, spécialement les AMC (ceux qui ont déjà liquidé leur pension et les autres).

Pour atteindre cet objectif, **nous aurons besoin d'alliés** : les syndicats, l'APSECC (en tant qu'association d'assurés de la caisse des cultes), mais aussi des soutiens juridiques (pourquoi ne pas faire appel à des personnes compétentes qui ont déjà travaillé pour nous par le passé et qui sont prêtes à s'investir à nouveau ? Je pense à Philippe Coursier ou d'autres...). Et surtout il faudra **la mobilisation de l'ensemble des adhérents** (pourquoi ne pas envisager une pétition ?). Alors faisons le pari que notre AG des 6 et 7 avril sera le point de départ de cette nécessaire mobilisation. **Il y a urgence !**

Michel NEBOUT (23/02/2013)

² Haut-fonctionnaire d'État qui fut la première présidente du Conseil d'orientation des retraites. La composition de la commission sera annoncée par le premier ministre le 27 février.

L'aide à la « précarité » hérite de l'USM2

L'USM2 est morte comme l'annonce le courrier du 6 février 2013 de l'Union Saint-Martin aux anciens bénéficiaires de l'USM2. Ce courrier est accompagné d'un questionnaire sur les ressources. Feu l'USM2 cède la place à "l'aide financière aux prêtres diocésains ayant quitté le ministère en situation de précarité". L'enquête est donc lancée pour recueillir les demandes pour cette "aide" qui, comme en 2012, dépendra des revenus déclarés. L'augmentation des tranches de revenus est de 2 %. J-M COULOT a tenu parole, en ce qui concerne la revalorisation des tranches.

Quelle démarche adopter face au grand nombre de nos collègues qui n'étaient et ne sont toujours pas au courant de leurs droits ? Parmi nos adhérents, certains, qui en auraient vraiment besoin, n'ont jamais fait la démarche parce qu'ils ne connaissent pas la filière. Vraiment dommage ! Faut-il faire de l'information auprès de tous les adhérents APRC, anciens diocésains, susceptibles de bénéficier de cette « aide à la précarité » ?

1) Bien entendu, ceux qui savent être au dessus des plafonds n'ont pas à se poser de question. Ils ne recevront rien, même s'ils déposent une demande.

2) Ceux qui sont dans les fourchettes de revenus qui y donnent droit, ne devraient pas renoncer à ces ressources sup-

plémentaires même s'il est très pénible de devoir faire état de ses revenus et de ceux de son épouse et par là même mettre en évidence sa situation de précarité. Vraisemblablement personne d'autre que Mlle Gisèle AGBABOU n'en aura connaissance ! C'est plus une question de principe !

3) Ceux qui sont sur le fil du rasoir ne savent pas toujours que, sur l'avis d'imposition, on prendra les montants de leurs retraites avant la déduction de 10 % (défavorable) mais que l'Union Saint-Martin en déduira les versements d'allocation d'USM2 touchée au titre de l'année 2011 (mesure favorable) ! Il ne faudrait pas que ceux qui pourraient prétendre à cette « aide à la précarité » s'en voient privés faute de demande. N'avons-nous pas les moyens au sein de notre association de les y inciter, ou non, après une étude ou une simulation personnalisée ?

Cette information pour inciter à présenter une demande «d'aide à la précarité » n'est en rien contradictoire avec notre action au TGI de Paris avec Me HUMBERT et Me MOULIN.

Nous contestons la mise sous condition de ressources d'un complément de retraite, mais nous sommes d'accord pour que la Conférence des Évêques de France puise dans sa caisse pour une contribution financière.

Henri DEMANGEAU

Plumes et pinceaux

Nous comptons parmi nos adhérentes et adhérents des auteurs, écrivains ou artistes. L'Assemblée Générale est l'occasion de leur offrir une tribune pour venir présenter et proposer leurs œuvres et plus spécialement leur dernier best-seller, CD ou toute autre production ! Venez à Izeste avec vos passions, vos projets, vos centres d'intérêt. Venez faire découvrir vos créations et partager le plaisir de la découverte.

INITIATIVE PERSONNELLE : Lettre Insolite

Chers amis,

Voici une lettre que j'ai intitulée "LETTRE INSOLITE". J'imagine effectivement qu'elle vous surprendra en même temps qu'elle vous fera deviner dans quel état d'esprit je suis désormais par rapport à l'Église de France. Excusez-moi, si je blesse votre sensibilité religieuse ! Si vous êtes attachés à cette Église, vous aurez à cœur de l'éduquer, de l'encourager à tenir ses engagements. Dans cette lettre, je fais état de ma situation personnelle mais sachez qu'il en est de bien plus difficiles. Je dois aux membres de ma famille (de sang) de m'avoir aidé à retomber sur les pieds quand j'ai quitté la sécurité de la vie sacerdotale.

En parlant de "sécurité", je ne prétends pas que religieuses et prêtres de France vivent dans l'opulence. Cette vie, je l'ai connue pendant plusieurs dizaines d'années ! Je prétends seulement que c'était une vie sécurisée et, quant aux réalités de la vie auxquelles chacune et chacun d'entre vous doit faire face, une vie d'inconscience et d'irresponsabilité. Mes coordonnées, en tête, vous permettent un droit de réponse !

Amicalement, Philippe HUI

Philippe et Marie-Christine HUI
Grand'rue
11190 RENNES LE CHATEAU
Tel 04 68 74 38 66, mail : hui.philippe@wanadoo.fr

LETTRE INSOLITE A DES AMIS OU DES PROCHE¹

Bonjour,

« Soyez persuadés que l'épiscopat veillera, comme il l'a toujours fait, à ce que les prêtres, religieux et religieuses ayant quitté l'exercice du ministère, ne soient pas désavantagés par rapport à leurs confrères. »

Cardinal Etchegaray en 1977

D'abord une précaution : le contenu de cette lettre n'engage que moi et en aucun cas l'association à laquelle je ferai allusion (l'APRC) : C'est une initiative privée !

Les paroisses catholiques ont fait le choix qui n'a rien d'anormal de diffuser chaque année dans toutes les boîtes à lettres un appel à participer à la vie matérielle de l'Église (Denier du Culte ou du Clergé). L'Église de France demande ainsi qu'on l'aide à vivre sa mission. C'est à ma manière que j'ai décidé de l'aider à tenir ses engagements à l'égard de celles et ceux qu'elle a engagés à son service et qui ont pris le risque de quitter le sacerdoce ou la vie religieuse presque toujours par souci de vérité et pour ne pas vivre dans l'hypocrisie.

L'Église qui se dit « experte en humanité » a refusé (à la différence de l'Église Réformée et du Culte Israélite) de se joindre à la solidarité nationale lorsqu'au sortir de la guerre 39/45 notre pays s'est doté d'une protection sociale. Ce refus, elle l'a renouvelé encore quand le Président Giscard d'Estaing, en 1974, a voulu étendre la Sécurité Sociale à l'ensemble des Français. Elle a réussi à se faire aménager un régime particulier du Régime Général nommé aujourd'hui CAVIMAC (Caisse Vieillesse et Maladie des Cultes). Cette caisse est dominée par l'Épiscopat catholique et les Supérieurs Majeurs des Ordres religieux sans que les ayants droit y soient représentés.

Pour ma part, je suis « entré en religion » en 1959 et c'est en 1996 (à 56 ans) que j'ai choisi, pour être vrai avec moi-même et ceux qui me connaissent, de rejoindre la vie « de tout le monde ». Je considère donc avoir servi l'Église pendant 37 ans (période d'apprentissage incluse). Puis 10 ans d'emploi salarié (avec un petit passage par les ASSÉDIC) et la retraite à 65 ans, âge obligé pour percevoir la retraite de la CAVIMAC. Pour ces 37 années, la CAVIMAC me sert à ce jour une pension mensuelle de 410 €. Évidemment, l'Église n'a jamais cotisé pour une retraite complémentaire, contrairement à l'engagement qu'elle avait pris !

Voilà pourquoi, pour aider l'Église à remplir ses obligations de justice et faire valoir les droits des femmes et des hommes qui l'ont servie, s'est créée l'APRC (Association pour une retraite convenable) dans laquelle je milite. Depuis 1978 tous les dialogues qu'elle a tentés avec les « cadres » de l'Église de France sont restés des dialogues de sourds. Devant ce refus, nous avons fait appel aux tribunaux des Affaires de Sécurité Sociale. C'est une démarche difficile et longue pour des gens souvent âgés et sans moyens financiers. La CAVIMAC et les autorités religieuses nous opposent leurs avocats, font appel quand le tribunal nous donne raison. Très souvent nous gagnons en appel et alors ils vont en cassation où nous avons déjà gagné plusieurs procès.

POUR AIDER L'ÉGLISE DE FRANCE A TENIR SES ENGAGEMENTS, VOUS POUVEZ ADRESSER LA SOMME QUE VOUS AURIEZ AFFECTÉE AU DENIER DU CULTE, A L'APRC en tant que don, voire adhésion si la cause vous paraît juste. Davantage d'adhérents c'est aussi davantage de représentativité.

Chèque à libeller à « APRC » et à envoyer à Henri GRESSIER 34 rue des Paquis 08000 CHARLEVILLE MEZIERES.

Il me paraîtrait « pédagogique » de signaler à votre évêché, via l'enveloppe réponse qu'il joint souvent à son appel « Denier du Clergé », le choix que vous avez fait et le sens que vous lui donnez.

Quel que soit le choix que vous ferez je vous remercie de m'avoir lu. Je suis à votre disposition pour plus de renseignements et vous redis toute mon amitié.

Philippe

L'APRC a un site dont une partie est « grand public » et une autre réservée aux adhérents : www.aprc.asso.fr

¹ Chacun lui donnera la suite qu'il veut, sans se croire obligé de m'en rendre compte !

APRC – ADHÉSION / COTISATION 2013 / DON

**La cotisation de l'adhérent est payable en début d'exercice (année civile) pour en couvrir les frais.
Elle donne droit de vote à l'assemblée générale de l'exercice concerné.**

L'APRC, association loi de 1901, créée en 1978, « a pour but d'obtenir une retraite convenable pour les personnes qui sont lésées, au regard de leur retraite, du fait d'un engagement religieux antérieur, ou du fait de leur affiliation au régime de protection sociale institué par la loi 78-4 du 2 janvier 1978, actuellement dénommé Cavimac, ou encore du fait qu'elles n'y sont pas affiliées alors qu'elles pourraient ou devraient l'être ».

Toute personne qui soutient cet objectif et veut participer à sa mise en œuvre peut en devenir **adhérent** en payant une cotisation. L'association souhaite aussi le soutien de **sympathisants** : ce sont d'autres personnes qui, sans vouloir adhérer, veulent cependant apporter leur soutien ou marquer leur solidarité.

Adhérer à notre association c'est la soutenir, mais c'est aussi en acceptant les statuts (à demander).

Le montant de la cotisation est indicatif.

Le bulletin de l'APRC est envoyé aux adhérents.

Aucun versement de cotisation ou de don ne peut donner lieu à remboursement.

La loi sur les informations nominatives s'applique à ce formulaire. Pour demander correction ou suppression, écrire à l'adresse ci-contre, ou utiliser la messagerie du site (lien en bas de page).

APRC / Henri GRESSIER

34 RUE DES PAQUIS

08000 CHARLEVILLE MEZIERES

Pour ne pas recopier l'adresse d'expédition ci-dessus, vous pouvez utiliser une enveloppe à fenêtre et plier ici : -----

Veillez trouver ci-joint, un chèque de (entourez ou complétez) :

Tarif indicatif :

1. Adhérents	• Cotisation ordinaire (selon barème proposé par la dernière AG) :	40 €
•	• Cotisation minorée : 2 ^{ème} adhésion à la même adresse avec un seul bulletin...	24 €
	• Cotisation hors barème :	€
	Une petite cotisation maintient l'adhésion, augmente notre nombre et donc notre représentativité.	
	• Don (toujours bienvenu) :	€
2. Sympathisants	• Don (selon possibilités et volonté de soutien) :	€

Un **reçu fiscal récapitulatif de tous les versements d'une année** est automatiquement envoyé au début de l'année qui suit le(s) versement(s), car le reçu fiscal se rapporte à l'année du (ou des) versement(s).

Voici mon adresse :

Nom et prénom

Téléphone :

Bâtiment ou lieu-dit

Rue

Code postal et commune

Adresse courriel

Pour mieux vous connaître et mieux vous défendre

Pour défendre notre cause, nous devons souvent dire qui nous sommes, combien nous sommes, d'où nous venons, quel est notre âge... toujours sous forme statistique et **jamais nominativement**.

Le renseignement de ce formulaire est facultatif mais n'hésitez pas à nous redire ce que vous nous avez déjà dit ou écrit !

Pour tous : Année de naissance

Pour les AMC : Nombre de trimestres à la Cavimac ... :

Quel est le nom de la « collectivité religieuse » où vous étiez en dernier lieu ?

Diocèse ou Congrégation

N.B. Un AMC peut adhérer sans aucune référence à son ancienne appartenance culturelle.

Pour être informé rapidement et faire connaître notre action : www.aprc.asso.fr

Notre site comporte une zone « grand public » et une autre réservée aux adhérents qui s'inscrivent.

Si vous rencontrez des difficultés pour vous inscrire, cochez cette case pour obtenir une inscription :